

Balisage

-  **GR®**
Grande Randonnée
-  **GR® de Pays**
Grande Randonnée de Pays
-  **BL** - Boucle Locale
-  **PR** - Promenade et randonnée inscrite au PDIPR

Signalisation

-  **Bonne direction**
-  **Changement de direction**
-  **Mauvaise direction**

"Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre."



EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône
Direction de la forêt et des espaces naturels :
www.cg13.fr

EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés :
www.ffrandonnee13.fr



Cours Mirabeau • 13700 Marignane • Tél. : 04 42 31 12 97
www.tourisme-marignane.com



PROVENCE TOURISME
13 rue Roux de Brignoles 13006 Marseille
Tél. +33 (0)4 91 13 84 13
e-mail info@myprovence.fr
web www.myprovence.fr



Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée • Restons sur les chemins balisés • N'abandonnons aucun objet, aucun déchet. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Evitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :
au **08 11 20 13 13** (prix d'un appel local)
ou sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr
www.myprovence.fr/enviedebalade

DURÉE **2 H**

LONGUEUR **6,5 KM**

DÉNIVELÉ **0 M**

NIVEAU **FACILE**

CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES
MARNIGNANE

PATAFLOUX-BARLATIER-
LES PALUNS
TOPO RANDO
ÉTANG DE BERRE

ÉTANG DE BERRE

ÉTANG DE BOLMON

BASE DES SPORTS
ET DES LOISIRS

MARIGNANE

CANAL DU ROVE

PASSERELLE

ZONE INDUSTRIELLE
DE LA PALUN

CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Cette promenade se trouve au sein du site naturel protégé du Bolmon et du Jaï, majoritairement propriété du Conservatoire du littoral et géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence. La conservation de la nature, des dunes, des forêts, des marais et leur biodiversité sont ici de la plus haute importance. Respectons la réglementation du site. Ces dernières années des pistes ont été créées de l'observatoire des Paluns à la Pinède de Patafloux. La sécheresse n'a pas permis à la végétation de cicatriser ces dégradations (érosion des sols). Le gestionnaire engage une opération de restauration de la végétation et de "cicatrisation des pistes surnuméraires". Des panneaux pédagogiques du Conservatoire du Littoral et des obstacles naturels (branchages) ont été mis en place afin de matérialiser les zones de restauration des sols et de la végétation. Respectons ces aménagements.

Départ :

Parking Patafloux

(côté Châteauneuf-les-Martigues)
ou **Parking Chemin des Macreuses**
(côté Marignane)

ITINÉRAIRE :

1 **Parking Patafloux**
panneau d'information :

Après la barrière suivez le chemin entre des cannes de Provence jusqu'au panneau d'information "Patafloux - Barlatier". Prenez le chemin à gauche qui s'enfonce dans un bosquet de pins d'Alep majestueux.

Vous pouvez également poursuivre le chemin tout droit. Après 400 m, vous arrivez à la tête de la première darse avec le panneau qui indique le marais du Barlatier.

2 **Tête de darse**
Panneau Le Barlatier :

Suivez le chemin jusqu'au bord du canal Marseille au Rhône, tournez à droite et suivez le chemin qui borde la darse. Jusqu'à la prochaine bifurcation. Tournez à gauche où le panneau indique le marais du Barlatier.

3 **Observatoire Le Barlatier :**

Après environ 400 m, le chemin se divise en deux. Les deux chemins suivent le terrain en parallèle. Prenez le chemin de gauche. Encore environ 100 m, et vous pouvez rejoindre à votre droite l'observatoire du Barlatier.

4 **Observatoire des Paluns :**

En quittant l'observatoire du Barlatier reprenez le chemin à votre droite, poursuivez ce chemin sur environ 1000 m. Au panneau "Observatoire Les Paluns" prenez le chemin à droite. Il suit pendant 300 m un canal avant arriver à l'observatoire. Après une halte dans l'observatoire, faites demi-tour.

5 **Observatoire Les Paluns**
Parking Station d'épuration
de Marignane

Retrouvez après 300 m, le lieu où vous avez quitté le chemin initial. À cet endroit poursuivez le chemin à droite

ou retournez au parking "Patafloux" en prenant le chemin à gauche. Vous pouvez poursuivre le chemin à votre droite sur 750 m jusqu'au parking près de la station d'épuration de Marignane. Le chemin longe le canal de Marseille au Rhône. De ce parking jusqu'au parking "Patafloux" comptez pour un retour direct environ 2800 m.

6 **Départ côté Marignane :**
Parking Chemin des
Macreuses